

# S.S.T.

## (Sauveteur Secouriste du Travail)

### Obligation réglementaire

L'obligation de disposer de sauveteurs secouristes du travail (SST) est inscrite au Code du Travail (*articles R241-39 et R241-40*). La réglementation impose aux entreprises de plus de 20 salariés de répondre à cette prérogative.

### Objectifs de la formation

Etre capable d'éviter les dangers, protéger les victimes et autrui, donner les premiers soins, faire alerter les secours spécialisés et les guider dans leur intervention.

Acquérir ou participer à l'esprit de prévention.

### Contenu de la formation

#### LE SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL

Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession

Intérêt de la prévention des risques professionnels

Le rôle du sauveteur-secouriste du travail dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise

#### PROTEGER : (code du travail, articles L230-2 et R 230-1)

Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime et/ou son environnement.

Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même.

Cas particulier :

Protection des populations en cas d'alerte : La sirène

#### DE PROTEGER A « PREVENIR »

Repérer des dangers dans une situation de travail.

Supprimer ou isoler des dangers dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

#### EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

#### De «FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

#### SECOURIR :

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

La victime saigne abondamment, la victime s'étouffe

La victime répond : elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux. ; elle se plaint de brûlures.

La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements ; elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

La victime ne répond pas, elle respire

La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du Défibrillateur Automatique Externe

### SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES (LIES À L'ENTREPRISE)

Risques spécifiques et conduites particulières à tenir

### Organisation de la formation

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

### Evaluation

Contrôle du comportement et des connaissances (Critères d'évaluation définis par l'INRS)

### Validation de la formation :

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Sud-Est

Agrément CRAM n° 074SST05074

**Effectif prévu : De 6 à 10**

### Durée de la formation :

12 heures (2 journées non consécutives)

+ 2 heures si nécessaires en cas de risques spécifiques liés à l'entreprise

### Horaires :

9h00- 12h00 / 13h30-16h30

### Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT

Bruno JEAN-FAURE

### Lieu de formation :

#### SITE ENTREPRISE

Ou

#### SITE INS.E.I.T.

Espace Nikaïa

Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

Fax : 04 93 18 02 01

[www.inseit.com](http://www.inseit.com)

email : [inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)

FILIERE PREVENTION SECURITE